



PLUS **FO** RKS ENSEMBLE!



Fédération **FORCE OUVRIERE** des Personnels
des Services Publics et des Services de Santé

153-155 rue de Rome 75017 PARIS
01 44 01 06 00 - www.foterritoriaux.org

Cachet du syndicat



Attaché
de conservation
du patrimoine

édition 2020

Filière culturelle
Catégorie A



MODE D'ACCÈS

Attaché de conservation

Par concours externe - concours interne - 3^{ème} concours

Par promotion interne

Au choix, les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 2^{ème} et 1^{ère} classe qui justifient d'au moins 10 ans de services effectifs dont au moins 5 ans dans le cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques en position d'activité ou de détachement.

MISSIONS

Les attachés territoriaux de conservation sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes de la conservation du patrimoine: archéologie; archives; inventaire; musées; patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine participent à l'étude, au classement, à la conservation, l'entretien, l'enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine par des expositions, des enseignements, des publications ou toute autre manifestation ayant pour objet de faciliter l'accès du public à la connaissance et à la découverte du patrimoine.

Ils peuvent être nommés aux emplois de direction des services communaux ou régionaux d'archives, des services d'archéologie ou des établissements contrôlés assurant les missions mentionnées au deuxième alinéa du présent article. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur du patrimoine, les attachés de conservation ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du conservateur du patrimoine ou à diriger l'un des secteurs d'activités de l'établissement.

FO REVENDIQUE

- Actualisation des missions du cadre d'emploi
- Reconnaissance des missions de direction
- Un métier en constante évolution qui nécessite des temps de formation obligatoires et pris en charge par l'employeur
- Revalorisation de la grille indiciaire : indice de début de grille 501 (1,6 smic)/ indice de fin de grille B bis
- La constitution d'une grille équivalente à celui des attachés administratifs
- Un régime indemnitaire équivalent à celui des attachés administratifs
- Harmonisation et revalorisation du régime indemnitaire
- L'intégration des primes et indemnités dans le calcul du traitement soumis à pension
- Pour le recrutement, le statut doit rester la règle et le contrat l'exception

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 18% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

TRAITEMENT MENSUEL AU 01.01.2020

Valeur du point d'indice : 4,6860 (depuis le 1^{er} février 2017)

décret 2017-503

décrets 91-846 et 91-844

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	1 an 6m	444	390	1 827,54	15,78	165,19	202,86	8,98	1 466,29	ATTACHE CONSERVATION DU PATRIMOINE
2	2 ans	469	410	1 921,26	16,59	173,66	213,26	9,44	1 541,49	
3	2 ans	499	430	2 014,98	17,40	182,13	223,66	9,90	1 616,68	
4	2 ans	525	450	2 108,70	18,21	190,61	234,07	10,36	1 691,88	
5	2 ans 6m	567	480	2 249,28	19,42	203,31	249,67	11,05	1 804,67	
6	3 ans	611	513	2 403,92	20,76	217,29	266,83	11,81	1 928,74	
7	3 ans	653	545	2 553,87	22,05	230,84	283,48	12,55	2 049,05	
8	3 ans	693	575	2 694,45	23,27	243,55	299,08	13,24	2 161,84	
9	3 ans	732	605	2 835,03	24,48	256,26	314,69	13,93	2 274,64	
10	4 ans	778	640	2 999,04	25,90	271,08	332,89	14,73	2 406,23	
11		821	673	3 153,68	27,23	285,06	350,06	15,49	2 530,30	

Ech	Durée	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	2 ans	593	500	2 343,00	20,23	211,78	260,07	11,51	1 879,86	ATTACHE PRINCIPAL CONSERVATION DU PATRIMOINE
2	2 ans	639	535	2 507,01	21,65	226,61	278,28	12,32	2 011,45	
3	2 ans	693	575	2 694,45	23,27	243,55	299,08	13,24	2 161,84	
4	2 ans	732	605	2 835,03	24,48	256,26	314,69	13,93	2 274,64	
5	2 ans	791	650	3 045,90	26,30	275,32	338,09	14,96	2 443,82	
6	2 ans 6m	843	690	3 233,34	27,92	292,26	358,90	15,88	2 594,21	
7	2 ans 6m	896	730	3 420,78	29,54	309,20	379,71	16,80	2 744,60	
8	3 ans	946	768	3 598,85	31,07	325,30	399,47	17,68	2 887,47	
9		995	806	3 776,92	32,61	341,40	419,24	18,55	3 030,34	



ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Avancement au grade...

- d'attaché principal de conservation du patrimoine.

Par voie d'examen professionnel. Les attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.

Au choix. Après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire. Les attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins sept ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 8^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.

FORMATIONS

- D'intégration
- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité

catégorie A
**ATTACHÉS DE CONSERVATION
 DU PATRIMOINE**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
IB	593	639	693	732	791	843	896	946	995
IM	500	535	575	605	650	690	730	768	806
DUREE	2ans	2ans	2ans	2ans	2ans	2a6m	2a6m	3a	-

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
IB	444	469	499	525	567	611	653	693	732	778	821
IM	390	410	430	450	480	513	545	575	605	640	673
DUREE	1a6m	2a	2a	2a	2a6m	3a	3a	3a	3a	4a	-

ATTACHÉ PRINCIPAL DE CONSERVATION

Avancement au choix
 (après avis de la CAP)
 8^{ème} échelon
 et
 7 ans de services effectifs

Examen professionnel
 (après avis de la CAP)
 5^{ème} échelon
 et
 3 ans de services effectifs

ATTACHÉ DE CONSERVATION

Promotion
interne

Concours
interne

Concours
externe